



## **Ordre du jour provisoire**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour et méthode de travail**
- 3. Informations actualisées du Secrétariat sur les activités et le budget destinés à mettre en œuvre le plan de travail du dispositif des États Membres**
- 4. Mise en œuvre du plan de travail et de la liste des activités prioritaires pour 2016-2017 : informations actualisées**
  - A) Élaborer des recommandations à l'intention des autorités sanitaires qui seront chargées de détecter les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits<sup>1</sup> et établir un programme destiné à renforcer les capacités et à créer des outils pour contribuer à la formation des États Membres
  - B) Créer un réseau de points de contact pour l'échange d'informations et une large consultation entre les États Membres et mettre en place un forum d'échange virtuel permanent
  - C) Créer un groupe de travail chargé d'examiner les technologies, les méthodologies et les modèles « de suivi et de traçabilité » en vigueur ou à mettre au point en vue d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients, d'examiner en outre les technologies et méthodologies d'authentification et de détection disponibles, et d'analyser leurs avantages et leurs inconvénients
  - D) Recenser les domaines d'activité de l'OMS portant sur la question de l'accès aux produits médicaux sûrs, efficaces, abordables et de qualité et demander un rapport sur la situation actuelle
  - E) Créer un groupe de travail pour étoffer et exploiter les recommandations existantes concernant la communication efficace sur les risques, ainsi que les recommandations relatives aux campagnes de sensibilisation sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits et les mesures, activités et comportements connexes

---

<sup>1</sup> Concernant la formulation de la nouvelle liste des activités prioritaires, on peut s'attendre à une actualisation de l'intitulé des activités reflétant la modification de l'intitulé du dispositif des États Membres – l'expression « produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits » ayant été remplacée par « produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ».

F) Proposition d'étude de l'impact socioéconomique et sur la santé publique des produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits

G) Coûts de la gouvernance, de l'administration et du secrétariat pour réaliser les activités susmentionnées

H) Modalités et incidence budgétaire du groupe d'experts chargé d'affiner les définitions pratiques des produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits et d'actualiser celles en vigueur

5. **Projet de liste des activités prioritaires destinées à mettre en œuvre le plan de travail du dispositif des États Membres pour la période 2018-2019**
6. **Participation de l'OMS au Comité mondial d'orientation pour l'assurance de la qualité des produits sanitaires**
7. **Informations actualisées sur les activités de l'OMS relatives au renforcement du système de réglementation, et sur l'application de l'outil mondial de référence de l'OMS**
8. **Date proposée de la septième réunion du dispositif des États Membres**
9. **Rapport du dispositif des États Membres**
10. **Clôture de la réunion**

= = =